

## **Réglementation OPD**

#### Contribution

La contribution pour la culture extensive de céréales, de tournesol, de pois protéagineux, de féverole et de colza est versée par hectare. Elle s'élève à CHF 400.-/ha.

### **Conditions et charges**

- 1. La culture doit être conduite strictement sans recours à l'utilisation des produits suivants:
  - a. régulateurs de croissance;
  - b. fongicides;
  - c. stimulateurs chimiques de synthèse des défenses naturelles;
  - d. insecticides.
- 2. Les exigences de l'al.1 pour chacune des catégories inscrites en extenso doivent être respectées sur l'ensemble de l'exploitation. Chaque culture de la liste compte comme une catégorie.

Type de culture	Céréales	Protéagineux	Oléagineux
Catégories pouvant être inscrites en extenso	<ul> <li>Blé panifiable</li> <li>Blé fourrager</li> <li>Seigle</li> <li>Millet</li> <li>Epeautre</li> <li>Avoine</li> <li>Orge</li> <li>Triticale</li> <li>Autres céréales</li> <li>Mélanges de ces céréales</li> <li>Production de semences (toutes céréales confondues)</li> </ul>	<ul> <li>Pois protéagineux</li> <li>Féveroles</li> <li>Méteil de pois protéagineux ou de féveroles avec des céréales utilisés pour l'alimention des animaux</li> </ul>	• Colza • Tournesol

#### Exemples:

- il est possible de produire le blé panifiable en extenso et le seigle en conventionnel;
- il n'est pas possible d'avoir du blé panifiable d'automne en extenso et un blé panifiable de printemps en conventionnel, ces deux productions étant dans la même catégorie.
- 3. Inscription au 31 août de l'année précédant l'année de contribution.
- 4. Possibilité de se retirer du programme extenso par communication écrite à l'autorité compétente avant l'intervention.
- 5. Respect des conditions d'octroi selon OPD.
- 6. La récolte des cultures extensives pour le grain doit se faire lorsqu'elles sont à maturité (la prime extenso est versée seulement si la culture est moissonnée).

# Critères de décision pour le choix du mode de culture extenso

Dans la culture de pois protéagineux, les risques de maladies concernent principalement les pois d'automne et les problèmes de ravageurs les pois de printemps. En général, les pois de printemps sont plus faciles à conduire en extenso que les pois d'automne.

## Recommandations

Pois d'automne, voir fiche 10.51;

- respecter les règles de rotation, soit un intervalle minimum de 6 ans;
- sol bien drainé;
- semences traitées;
- ne pas semer trop dense;
- pour limiter la pression des maladies (anthracnose), ne pas semer trop tôt (>> dès la mi-octobre).

Pois de printemps, voir fiche 10.52;

- semis précoce. Pois bien développé lors de l'arrivée des ravageurs;
- favoriser les auxiliaires;
- en présence de pucerons, ne sortir de l'extenso que si le seuil d'intervention est largement dépassé.

Les résultats financiers entre cultures conventionnelles et cultures extenso sont identiques lorsque l'écart de rendement entre ces deux procédés est de 16 à 20 kg par are.

Calcul de la rentabilité de l'extenso, voir fiche 1.41.

